

## REGLEMENTS PARTICULIERS, Saison 2010 / 2011 : D3 PROMOTION DEPARTEMENTALE CADETTES

### ART. 1

Le Comité Départemental du Nord organise, pour la saison 2010 / 2011, un Championnat D3 Promotion Départementale Cadettes.

Le nombre de poules est fixé à 3, de 12 équipes, appelées 0D3CA1F A, B, C

L'horaire officiel des rencontres est fixé au *Dimanche 10 H 30*.

Il ne sera accordé aucune dérogation pour les rencontres de la dernière journée de la phase qualificative du Championnat : Art 18.5 des règlements généraux du CDNBB

Les Clubs devront être en règle avec les Articles 1 & 3 des règlements Départementaux, et régulièrement qualifiés au terme de la saison 2009 / 2010.

En cas de pluralité d'équipes du même club, celles-ci devront être PERSONNALISEES.

Les joueuses inscrites dans une équipe, ne peuvent pas participer aux rencontres de(s) l'autre(s).

Deux équipes du même club ne peuvent être engagées dans la même poule.

### ART. 2

Les équipes classées 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> accèdent au Championnat D1 PRE-REGIONAL, lors de la saison 2011 / 2012 et participeront à la phase finale pour l'attribution du titre "D3 PROMOTION"

La phase finale pour l'attribution du titre " D3 PROMOTION " regroupe les 1<sup>ers</sup> des poules A, B et C et le meilleur 2<sup>ème</sup> au " point avérage sur la totalité des matches de la saison".

Les 1<sup>ers</sup> sont classés de 1 à 3 suivant "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" et le meilleur 2<sup>ème</sup> est classé 4

Pour les rencontres de ½ finale qui se dérouleront en matches A/R entre « 1 et 4 » et « 2 et 3 »

Aller : 4 contre 1	3 contre 2
Retour : 1 contre 4	2 contre 3

La finale départementale opposera les deux vainqueurs.

### ART. 3

Les équipes classées 2<sup>èmes</sup> des poules A, B, C seront classées suivant "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer un ordre d'accession EVENTUELLE au Championnat D1 PRE-REGIONAL, lors de la saison 2011 / 2012. Si besoin est, il en sera de même pour les 3<sup>èmes</sup>.

**NOTA** : Lors de ces classements (Art 2 et 3), une équipe ayant eu une pénalité ou un forfait sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage.

### ART. 4

Les Clubs doivent être en règle avec la charte d'arbitrage. En cas d'égalité au classement il sera fait application de l'article 66-5 des règlements sportifs du CDNBB

### ART.5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : 01/02 janvier et 05/06 mars 2011.

Le CDNBB a réservé 2 journées pour la formation, aucune dérogation ne sera acceptée pour les journées des : 18/19 septembre et 30/31 octobre 2010.

### ART. 6

Les dates des PHASES FINALES sont fixées : Du 14 au 22 mai 2011  
FINALE POUR LE TITRE : 28/29 mai 2011.

a) Une joueuse non brûlée qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (national, régional ou départemental) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé les 2/3 des rencontres et si l'équipe considérée est 1ere réserve et ce, sur la totalité de la saison (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> phases incluses si championnat en 2 phases)

b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (national, régional ou départemental) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé 2/3 des rencontres (des 2 phases) jouées à partir de sa date de qualification et si l'équipe considérée est 1ere réserve.

**CES REGLES (a et b) S'APPLIQUENT EGALEMENT AUX MINIMESS SURCLASSEES ET AUX CADETTES AYANT EVOLUE EN CATEGORIE D'AGE SUPERIEURE.**

b) Une équipe déclarant forfait lors des phases finales se verra infliger une pénalité financière égale à 200% des Droits d'Engagement de la saison en cours.